



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 3 juillet 2025, à 19 h le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

Excusés : Hervé CASTILLO – Michel COLLOMB – Antoine GRAZIANO

Procuration : Michel COLLOMB donne procuration à Marcel CANNAT – Antoine GRAZIANO donne procuration à Dominique COLLOMB.

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Ordre du jour :

- 1°) **Délibération n° 2025-024** : Suppression du budget annexe Camping au 1 janvier 2025.
- 2°) **Délibération n° 2025-025** : Renouvellement de la Convention pluriannuelle de pâturage.
- 3°) **Délibération n° 2025-026** : Convention d'assistance en matière d'ingénierie foncière.
- 4°) **Délibération n° 2025-027** : Plate-forme BOIS ENERGIE située à Saint Thomas – Bail à construction - Commune de Réotier.
- 5°) **Délibération n° 2025-028** : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du 1^{er} avril 2025.
- 6°) **Délibération n°2025-029** : Recomposition de l'Organe délibérant de la Communauté de communes.
- 7°) **Délibération n° 2025-030** : Echange de terrains Famille GIAIME /Commune de Réotier.
- 8°) **Délibération n°2025-031** : Echange de Terrain PONS Bruno/ Commune de Réotier.
- 9°) **Délibération n°2025-032** : Demande de subvention sur le Produit des Amendes de Police 2025- Travaux de sécurisation des passerelles pour piétons – Site de la Fontaine Pétrifiante.
- 10°) **Délibération n° 2025-033** : Convention de répartition financière dans le cadre de l'assistance à l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation sur le Guillestrois-Queyras.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 10
Le Compte rendu de la séance du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité

N°	Intitulé de la Délibération	Vote
2025-024	Suppression du budget annexe Camping au 1 janvier 2025	Approuvée 9 votants : 9 pour
2025-025	Renouvellement de la Convention pluriannuelle de pâturage	Approuvée 9 votants : 9 pour
2025-026	Convention d'assistance en matière d'ingénierie foncière	Approuvée 9 votants : 8 pour 1 contre
2025-027	Plate-forme BOIS ENERGIE située à Saint Thomas – Bail à construction - Commune de Réotier. <i>Monsieur Damien GANDELLI ne prend pas part au vote</i>	Approuvée 9 votants : 8 pour
2025-028	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du 1 ^{er} avril 2025.	Approuvée 9 votants : 9 pour
2025-029	Recomposition de l'Organe délibérant de la Communauté de communes	Approuvée 9 votants : 8 pour 1 contre
2025.030	Echange de terrains Famille GIAIME /Commune de Réotier	Approuvée 9 votants : 9 pour
2025-031	Echange de Terrain PONS Bruno/ Commune de Réotier	Approuvée 9 votants : 9 pour
2025-032	Demande de subvention sur le Produit des Amendes de Police 2025- Travaux de sécurisation des passerelles pour piétons – Site de la Fontaine Pétrifiante.	Approuvée 9 votants : 9 pour
2025-033	Convention de répartition financière dans le cadre de l'assistance à l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation sur le Guillestrois-Queyras.	Délibération retirée. Elle sera représentée lors d'un prochain CM

Questions diverses- Informations / Echanges -Discussions ouvertes aux conseillers municipaux.

Stationnement sur le parking du site de la Fontaine Pétrifiante et camping sauvage sur le territoire de la commune : proposition de limiter la durée du stationnement des camping-cars sur le parking de la Fontaine Pétrifiante et les diriger vers le camping La Fontaine à Réotier

La commune va faire réaliser des panneaux et les installer sur site.

Pisciculture : non restitution de matériel de la part des anciens gérants du site de la cabane du Pêcheur.

Un dépôt de plainte a été déposé auprès de la gendarmerie de Guillestre

Evènements climatiques des 20-21 et 22 juin 2024 : Monsieur le Maire informe les élus de la publication de l'arrêté du 19 mai 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Réotier.

Travaux au Cros : les travaux sur réseaux devraient débuter mi-juillet.

Travaux Impasse des Jourdans au Cros : L'entreprise Alpes Durance Travaux demande le report des travaux d'assainissement du 15/7 au 25/7. (Travaux initialement prévus du 11 au 27/6/2025).

Ces travaux sont suivis par la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras qui dispose de la compétence assainissement sur le territoire.

Retour sur la réunion qui s'est tenue en mairie de Réotier avec la SEM Hautes-Alpes Energies : au cours de cette réunion à laquelle ont été conviés l'ensemble des élus, il a été évoqué le projet photovoltaïque sur le site du Savel ainsi que les différentes possibilités d'accompagnement de la collectivité dans la réalisation de ce projet.

En ce qui concerne le projet hydraulique, la SEM H-A Energies est prête à constituer un dossier, demander les autorisations spécifiques ...A savoir que les formalités administratives et techniques peuvent s'échelonner sur 5 ans.

Services techniques : L'achat du tracteur est reporté pour le moment, une nouvelle consultation doit être réalisée avec l'aide de IT 05 en tenant compte des spécificités de la commune : voies et rues étroites, accès difficiles, stationnement gênant, aires de retournement inexistantes

Petite Enfance : Monsieur Roland MARSEILLE, adjoint, évoque la visite des services du Département sur le site de l'Ecole la Fraxinelle avec les services de IT 05 et les élus de Saint Clément sur Durance.

Cette visite fait suite aux différents courriers de parents qui rencontrent des difficultés dans leur recherche de garde pour leurs enfants : pas de places en crèche, les assistantes maternelles ne sont pas assez nombreuses pour accueillir les enfants

Les communes de Réotier et Saint Clément Sur Durance s'interrogent sur la possibilité de créer une MAM dans les locaux de l'Ecole la Fraxinelle. Ce projet est à l'étude et le SIVU de l'Ecole a sollicité IT 05 dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité.

Sécurisation : Madame Dominique COLLOMB demande s'il est prévu de poser une barrière au niveau du Fournet.

La commune doit tout d'abord s'assurer de la possibilité technique d'installer une barrière sur les travaux réalisés lors des glissements de terrain en décembre 2023. Monsieur le Maire va solliciter l'aide du service d'ingénierie du Département qui pourra nous donner ses recommandations sur le choix du matériel à installer pour sécuriser cette portion de route.

Budget de l'eau : Monsieur Joël GAUTHIER souhaite qu'on lui remette le tableau d'amortissements du budget de l'eau. Le service administratif en relation avec les services du trésor Public doit procéder à une mise à jour de celui-ci.

Dès qu'il sera validé par le trésor Public, le secrétariat de mairie lui en remettra une copie.

Camping : Monsieur Joël GAUTHIER demande si une décision a été prise en ce qui concerne la demande de remboursement de la caution à l'ancien gérant.

Monsieur le Maire précise que pour le moment rien n'est acté et que le montant de la caution sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal.

Pisciculture : Monsieur Joël GAUTHIER souhaite avoir des informations au sujet de la procédure de déclassement du site de la Cabane du Pêcheur.

Monsieur le maire répond que cette procédure ne pourra être engagée qu'à l'échéance du bail en cours.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent :

Monsieur FORGET s'étonne que seul le projet d'échange de terrains au Goutail entre la commune de Réotier et monsieur PONS ait fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ce soir. Il souhaite que la commune lui propose un projet d'échange de terrains.

La commune est tout à fait disposée à trouver une solution. Monsieur le maire lui indique que cette question sera étudiée avec l'ensemble des élus et qu'une proposition lui sera transmise.

Monsieur FORGET demande si une réception des travaux a été réalisée au Goutail car il semblerait que le chantier n'ait pas été nettoyé.

La commune va contacter l'entreprise qui a réalisé les travaux d'urgence et lui demandera de procéder au nettoyage du chantier.

Monsieur VOLLE s'interroge :

- sur l'ouverture tardive de la Piste de l'Alp cette année.

Monsieur le Maire prend note de cette observation et répond que ce « retard » est lié aux sollicitations auxquelles a dû faire face le service technique de la commune.

- sur le projet hydraulique évoqué lors de cette réunion puisque la SCP des Canaux de Provence a émis un retour négatif.

Monsieur le Maire répond que le projet hydraulique est pour le moment reporté.

Monsieur VOLLE expose à l'assemblée que la commune dispose d'un véritable « trésor » : la Fontaine des Rois et qu'il convient de la préserver et être conscient de sa vulnérabilité.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal sont conscients de l'importance de la Fontaine des Rois pour la vie et l'économie de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45.